

COMMUNE DE VENTISERI (Haute-Corse)
SELURL Marie Anne PIERI - Notaire de la république
Résidence TADDEI Bastien BP 37 - 20270 ALERIA
AVIS DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 27 AVRIL 2021

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : Mme Marie-Antoinette Eugénie MORACCHINI, en son vivant dt à LURI (20228), née à VENTISERI (20240), le 21 avril 1897, vve de Mr Jean-Dominique MONDOLONI, décédée à LURI (20228) le 16 mars 1975.

Désignation des biens

Immeuble article 1 :

COMMUNE DE VENTISERI (HAUTE-CORSE)

Une parcelle de terre sise sur ladite commune, cadastrée section C n°546 Idit VIGNARELLA d'une contenance de 00 ha 02 a 35 ca.

Immeuble article 2 :

Situé à VENTISERI (HAUTE-CORSE), dans une maison à usage d'habitation cadastrée section C n°549 Idit VIGNARELLA d'une contenance de 00 ha 04 a 27 ca,

Lot n°1 : Au rez-de-chaussée, deux pièces au SUD OUEST

Lot n°3 : Au 1er étage, une pièce au SUD OUEST avec accès par un escalier extérieur

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI